



166788 - Il est entré dans la mosquée et a prié tout seul puis reparti avant la prière faite en commun.

question

Voici une personne qui entre dans la mosquée au moment de lancer l'appel à la 2e prière de l'après midi. Il a fait sa prière et n'a pas attendu que la prière faite en commun ait commencée car il avait une affaire (urgente) à traiter. Lui était il permis de prier avant la prière faite en commun?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le musulman doit accomplir les prières canoniques à la mosquée, s'il peut le faire. La question est déjà expliquée avec ses arguments dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [120](#). En présence d'une excuse, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'on prie tout seul et s'en aille avant la prière faite en commun. Parmi les excuses acceptables le fait de se souvenir qu'on a laissé derrière soi un bien qui risque d'être volé ou un malade à surveiller de près ou un rendez vous dont le non respect lui serait préjudiciable ou d'autres excuses de nature à nous décharger de la participation à la prière à faire en commun.

Allah le sait mieux.